



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 27 du 29 mars 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 10

AVIS

relatif au concours de recrutement sur épreuves en 2024 dans le corps des directeurs de soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Du 14 mars 2024

AVIS relatif au concours de recrutement sur épreuves en 2024 dans le corps des directeurs de soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Du 14 mars 2024

NOR A R M E 2 4 0 0 6 0 0 V

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Avis du 06 octobre 2023 de concours de recrutement sur épreuves en 2024 dans le corps des directeurs de soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.](#)

Référence de publication :

I. ABROGATION.

L'avis du 6 octobre 2023 de concours de recrutement sur épreuves en 2024 dans le corps des directeurs de soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (référence de publication : BOC n° 81 du 13/10/2023) est abrogé.

II. PUBLICATION.

Le présent avis sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « études et politiques des ressources humaines »
de la direction centrale du service de santé des armées,*

Frédéric HONORÉ.